



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL
Secrétariat Bastendorf
6, Hauptstrooss
L-9350 BASTENDORF
Tél : 803803-220 Email : secretariat@tandel.lu

COMMUNE de TANDEL
Avis au public
Urbanisme
Projet d'aménagement général – refonte complète du PAG

Il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 14 avril 2023 le conseil communal a adopté le projet d'aménagement général en tenant compte des réclamations, des avis de la commission d'aménagement du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Environnement, du climat et du Développement durable - Département de l'Environnement.

Conformément à l'article 15 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal et le projet d'aménagement général avec le dossier y relatif sont déposés pendant quinze jours à la maison communale de Tandel à Bastendorf, Hauptstrooss, 6 où le public peut prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le dépôt est effectué du 21 avril 2023 au 8 mai 2023 inclus. Le projet est publié sous forme électronique sur le site internet www.tandel.lu.

Les réclamations contre le vote du conseil communal en matière de projet d'aménagement général (PAG) doivent être adressées à la Ministre de l'Intérieur dans les quinze jours du présent affichage, sous peine de forclusion.

Bastendorf, le 21 avril 2023
Le collège des bourgmestre et échevins
Kaes Ali, Aust Alain, Thirifay Christophe